

Le mot du Maire

Editorial

Les élections présidentielles et législatives ont occupé notre temps. Elles ont été passionnées et ont donné des résultats assez surprenants : un premier tour à droite, un deuxième tour inversé, où la gauche a obtenu 52 % des voix, passant des 60 sièges annoncés à plus de 200. Ces chiffres inattendus, plus en rapport avec le paysage politique français, donnent l'ampleur de ce rééquilibrage.

Nous nous réjouissons de la réélection de nos trois députés qui avaient, les uns et les autres, travaillé beaucoup pour notre département. Ils nous ont, en particulier dans le Pays Nivernais-Morvan, beaucoup épaulé pour la réalisation de dossiers qui est toujours difficile. Certains projets ne sont, d'ailleurs, pas encore arrivés au stade de la réalisation.

L'élection traduit la fracture de la France en deux groupes : France de droite, France de gauche. Une élection régulièrement à deux têtes ne peut faire apparaître qu'une France binaire. C'est la seule façon d'ailleurs de dégager une majorité et de rendre l'Assemblée gouvernable. L'idée de François Bayrou a pu séduire. Elle pouvait paraître bonne, mais elle ne l'était pas n'ayant ni cohérence, ni programme, ni projet. Prendre dans les deux camps les membres les plus compétents, les faire travailler ensemble, relève d'un vœu pieux, peu réaliste. Comment faire travailler des gens en désaccord dès le premier dossier et qui arriveront forcément à un blocage et à un immobilisme ? « On peut aller au ciel par le chemin qui vous plaît » disait Voltaire. En politique, cela paraît difficile, le chemin étant ardu, pavé d'obstacles qu'il vaut mieux affronter en parfaite cohérence de pensée.

Certes le pouvoir donné à un seul parti, et quel pouvoir ! n'est peut être pas le parangon de la démocratie. La main mise sur l'Assemblée, le Sénat, le Conseil Constitutionnel, le CSA et par là même les médias, n'entre pas dans le cadre d'une politique juste. L'interdiction probable de l'émission « Arrêt sur images » relève beaucoup plus d'une démarche partisane que d'une démarche démocratique. La raison de cet ostracisme reste obscure. A-t-on consacré une séquence trop longue sur l'abstention de vote de Cécilia au second tour, a-t-on trop montré un Président essoufflé au G8 ? On ne sait mais tous les discours du monde, qui se voudront apaisants, n'arriveront pas à enlever cette impression d'autoritarisme excessif et suranné d'un super président. Est-ce acceptable pour un pays qui, a derrière lui, plus de deux cents ans de régime républicain dans le meilleur sens du terme ?

Chacun, suivant ses opinions, jugera en toute conscience.

Les premières décisions gouvernementales

nous laissent, à première vue, une impression inquiétante, en particulier les baisses de cotisations sociales sur les heures supplémentaires qui ne vont pas aller, manifestement, vers une réduction du chômage. Quant au « paquet fiscal », il ne profitera qu'à une petite partie des Français parmi les plus opulents.

La réforme des universités, que l'on va faire voter, en hâte, pendant les vacances étudiantes, est aussi redoutable puisque la sélection y est présente sans être avouée, en particulier pour les masters. En laissant aux universités un pouvoir de décision quant à leur appropriation de compétences qui seront optionnelles, on ouvre la voie à la plus évidente inégalité. Leur autonomie et leur enseignement seront fonction de leur budget et donc de la richesse régionale. Par ailleurs, la représentation étudiante au sein des conseils d'université va être réduite de 25 à 15 %. Certes le projet n'est pas voté, il sera peut être modifié, mais dans sa première mouture, il ne semble pas satisfaire les étudiants.

La TVA dite sociale doit en principe favoriser les exportations. Elle traduit en fait la ligne directrice ultra-libérale du nouveau pouvoir. Cette augmentation de TVA, malgré les affirmations assez amphigouriques du gouvernement, aura forcément des répercussions sur le coût de la vie et sur le pouvoir d'achat dans des proportions douloureuses. Comment les commerçants pourraient-ils penser que la taxation des importations n'entraînera pas une augmentation des prix ? En Allemagne, que l'on prend comme exemple, la TVA est passée de 16 à 19 %. En France, elle passerait de 19,60 à 24,60 % ; on mesure la différence.

Le libéralisme est en outre confirmé par l'allongement du temps de travail, le service minimum, c'est-à-dire des atteintes au code du travail et au droit de grève, ce qui s'ajoute aux réductions d'impôt déjà soulignées, (11 milliards) dont il faudra bien trouver le financement. Il y a là matière à réflexion.

Santé

La franchise appliquée aux dépenses de santé diminuera le montant des remboursements des prescriptions médicales, alors que la France est le pays d'Europe où, déjà, les remboursements sont les plus faibles. Elle entraînera un renoncement aux soins élémentaires, un retard dans le traitement et la prise en charge des pathologies les plus lourdes. C'est injuste et dangereux. Même s'il a été annoncé que les plus démunis échapperaient à cette mesure, tous ceux qui ont des revenus moyens et modestes et qui se trouvent juste au-dessus du seuil pour bénéficier de la CMU, en feront les frais.

Les franchises sont présentées par la droite comme des solutions à l'explosion des dépenses (la dette sociale représente actuellement plus de 60 milliards d'euros). Elles devraient en outre encourager la responsabilisation des malades. Comme si payer plus, pouvait faire diminuer le nombre de malades !

Cette diminution des remboursements entraînera inévitablement l'augmentation de la participation des mutuelles, et donc de leurs tarifs ; elles deviendront inaccessibles pour les ménages les plus modestes. La médecine à deux vitesses est plus que jamais à l'ordre du jour.

Maison médicale

La pénurie du service sanitaire n'est pas, pour l'instant, ressentie à Château-Chinon sauf en matière de chirurgie dentaire.

Cependant, l'ambition de la Municipalité, de la Communauté de Communes, de l'Hôpital, est de créer une Maison médicale qui soit attenante à l'Hôpital ou tout au moins qui en soit proche. La première action consistera à aménager des locaux pour des médecins spécialistes venus de Nevers ou Autun, particulièrement à l'étroit dans ce que leur propose l'hôpital. On doit leur offrir mieux, même si le service d'imagerie médicale est performant, ce qui donne la possibilité d'avoir des consultations médicales plus complètes. Il reste cependant

à mettre en place les télétransmissions radiologiques pour obtenir plus rapidement des interprétations à distance. Ces services spécialisés, que nous avons mis en place les premiers dans la région, profitent à tous les habitants mais aussi aux malades de l'Hôpital.

La deuxième action de la création de la Maison Médicale sera de réunir tous les praticiens de Château-Chinon, médecins, praticiens para-médicaux, laboratoire, si évidemment ils le souhaitent, dans un même bâtiment offrant une plus grande commodité pour les usagers et permettant la mutualisation de leurs services. Bien entendu, l'accueil des patients sera un souci premier et des salles d'attente seront aménagées de façon plus confortable.

Ce dossier doit être traité en urgence et participera à la première phase du grand projet ambitieux, s'étalant sur plusieurs années, qui prévoit la rénovation complète de l'Hôpital et de notre organisation sanitaire.

Dim et Aaron

A l'usine DIM, la grande majorité des salariés sont en recherche d'emploi, même si quelques uns ont pu trouver une autre embauche et d'autres ont pu bénéficier d'une pré-retraite et si, en outre, quelques uns ont pu être reclassés à Autun.

Mais restent des licenciements : les uns vont bénéficier d'un congé de reclassement de six mois payé par l'entreprise, les autres bénéficier de l'allocation chômage.

Le but serait d'arriver à zéro licenciement ; pour cela un comité de suivi animé par un cabinet spécialisé, BPI, va examiner individuellement, au cas par cas, les problèmes posés par chacun. Un bureau sera ouvert pour cela dans la Maison de la Solidarité.

La revitalisation du site reste aussi un objectif de la Municipalité et de la Communauté de Communes. Malheureusement la vente du bâtiment n'est pas encore effective. Dans l'attente d'un accord, la Communauté de Communes a demandé un audit pour évaluer la qualité des locaux et pour avoir une idée d'une éventuelle transformation. Il est évident qu'il devra être découpé, à la demande, en locaux plus petits de 150, 200 ou 500 m² ; tout cela suivant les besoins d'entreprises ou d'ateliers qui pourraient venir se fixer sur le site.

Nous espérons que ce site retrouvera une animation et, probablement par étapes, une activité économique.

En ce qui concerne Aaron, 33 licenciements sont hélas prévus. Une partie des salariés pourra bénéficier d'un reclassement personnalisé (CRP) en conservant leur salaire pendant six à huit mois mais sous des conditions exigeantes, d'autres bénéficieront d'un suivi AFPA c'est-à-dire d'un appui à un projet de reconversion et d'autres enfin seront suivis par l'ANPE avec des entretiens mensuels. Il y aura un comité de suivi du plan social pour l'emploi (PSE) qui recevra régulièrement les demandeurs d'emploi.

Il est à noter que la sauvegarde d'Aaron a été assurée par l'intervention conjointe du Conseil Régional du Conseil Général et de la Communauté de Communes qui ont apporté un financement remboursable mais immédiat, en y ajoutant une caution pour les prêts des établissements bancaires.

Il serait tout à fait injuste de ne pas souligner aussi l'effort significatif des propriétaires de l'entreprise, Mr et Mme Debever, qui ont investi pour sauver leur entreprise avec la volonté bien affirmée de la pérenniser.

La fermeture de DIM et la réduction des effectifs d'Aaron sont un véritable séisme pour notre ville, durement ressenti d'abord et surtout par les salariés, par les élus aussi, et probablement par toute la population. C'est dire avec quelle détermination et quelle pugnacité nous nous emploierons à reclasser les licenciés. Sur ce point, interviendra le processus Vivendi qui, contrairement à ce qui a été dit, ne créera pas, hélas, d'emplois mais soutiendra les emplois que nous aurons pu créer. Ce n'est pas autant que l'on pouvait espérer mais ce n'est pas négligeable. Il faut croire à un développement endogène qui encourage, en les

aidant, des ambitions locales, même des ateliers modestes qui, réunis, peuvent créer bien des emplois. Le bâtiment Dim, si nous pouvons l'acquérir, fournirait un site intéressant, en bon état, même si les travaux de mises aux normes sont considérables, parce qu'adaptables et transformables.

Travaux

L'ouverture d'un vaste parking entre la Maison de la Solidarité et la Maison de l'Enfance s'avère plus que jamais nécessaire depuis l'ouverture de ces services qui réunissent employés et nombreux usagers. Le retard de réalisation n'est dû qu'à des difficultés de procédures dans les appels d'offres. Les travaux vont commencer ce qui, on peut l'espérer, mettra fin au stationnement des voitures sur les trottoirs qui sont réservés aux piétons.

Les travaux d'assainissement du lotissement, créé dans une partie du terrain de camping, sont en cours de réalisation. Les lots sont vendus et les constructions devraient s'élever bientôt. Une est déjà en voie de finition

Un autre lotissement, privé celui-là, a été réalisé rue du Guet. L'aménagement de la route d'accès est aussi en cours de réalisation.

La possibilité d'ouvrir un autre lotissement près de la rue Pierre Larousse, c'est-à-dire proche du dernier lotissement bâti par Nièvre Habitat est envisageable.

La rénovation de la piscine va intervenir dans les mois qui viennent. Elle fera suite à celle du gymnase et précédera celle du Centre Culturel qui devrait intervenir dans le cadre du financement du contrat « Ville d'Appui » que nous avons obtenu. Ce contrat pourrait nous permettre aussi d'améliorer l'éclairage du stade.

Une construction est en cours au lycée agricole concernant l'internat des jeunes filles et aussi la construction de nouvelles salles de cours. Ainsi sera complétée la construction de ce lycée qui a été bâti par tranches successives, ce qui n'a pas favorisé son bon fonctionnement, mais heureusement, la qualité de l'enseignement et les résultats obtenus, ont pallié les carences structurelles ; elles n'ont pas freiné son expansion puisque le seuil des 300 élèves est aujourd'hui dépassé. Restera à construire un gymnase, ce qui viendra peut être plus tard. Pour l'instant, le Conseil Régional, en charge de ce lycée, nous a beaucoup aidés pour la rénovation du gymnase municipal.

Les travaux concernant la rénovation complète des bâtiments qui abriteront la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme est en cours. Chacun peut constater l'avancée des travaux, Boulevard de la République. Cette rue principale va peu à peu se remeubler par l'ouverture d'autres services ou commerces.

Fontaine Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle

Cette fontaine est une œuvre d'art, rare puisqu'il en existe peu dans le monde, probablement cinq. A Paris, dans l'espace Beaubourg, on peut admirer sa sœur jumelle alors qu'à Bâle, il y a une fontaine uniquement créée par Jean Tinguely sans les structures colorées de Niki de Saint Phalle.

Tinguely occupe une place particulière et originale dans l'art contemporain. Ses œuvres se déclinent sur quatre plans :

- la ferraille : il récupère des objets au rebut et les combine pour en faire des assemblages assez hétéroclites

- le mouvement, engendré d'abord par des systèmes manuels, puis par des moteurs électriques permettant aux structures de se déplacer à des vitesses variables mais suivant un cycle régulier.
- le noir : Tinguely a voulu que ses mécanismes, justement parce qu'ils viennent d'objets désuets, évoquent les mécaniques d'autrefois, noirs et couleur cambouis. Ce noir, cette matière mal dégrossie, s'oppose, sans doute ironiquement aux structures brillantes et flamboyantes de Niki.
- le bruit : qui est un autre moyen d'expression pour Tinguely. Il a souhaité que ses machines soient bruyantes et que leur mouvement s'accompagne de craquements, de sifflements, de chuintements, de grincements.

La part prise dans l'œuvre dans l'ensemble de l'œuvre par Niki est essentielle. Les structures colorées, déroutantes, caricaturales, les célèbres « Nanas », les serpents, etc... L'addition du talent de ces deux artistes, l'un plus matérialiste, l'autre plus brillant, plus surprenant, plus coloré, surprend, mais séduit.

Le visiteur hésite entre l'appréciation d'un humour parodique et un certain agacement engendré par l'agressivité du fond sonore criard et peu harmonieux de ces machines. Mais il est conquis par l'originalité et la coloration flamboyante des sculptures.

Education

Les problèmes de l'Education Nationale ne peuvent laisser indifférent. Le vœu communément formulé est de proposer une éducation pour tous et une réussite pour chacun. Pour cela, il convient de mettre en place un service public de la petite enfance et des études dirigées, encadrées pour tous les élèves, de baisser le nombre d'élèves par classe en ZEP, de réviser la carte scolaire pour supprimer les ghettos scolaires, de soutenir l'intégration des handicapés. Voilà des mesures qui sont frappées au coin de la plus élémentaire justice sociale. A remarquer qu'à Château-Chinon, avec de modestes moyens, nous assurons un suivi des élèves, un accompagnement post-scolaire en ayant créé des garderies périscolaires. Nous sommes donc, sur ce chapitre, déjà précurseurs.

Il faut aussi revaloriser le métier d'enseignant, trop souvent, dans les zones urbaines, pris pour cible, bouc émissaire des désordres sociaux. Dans le même but, il convient d'améliorer les relations avec les familles au sein de l'école.

Il faut également renforcer l'enseignement professionnel afin qu'il devienne une véritable voie d'excellence. A Château-Chinon, nous avons deux lycées, tout à fait performants, qui font honneur à la Ville. La notoriété dont ils bénéficient contribue à promouvoir notre ville. Le prolongement de l'enseignement dans des structures post-bac BTS tourisme et BTS aquacole pour le lycée agricole, obtenues par une négociation directe avec les ministères, ainsi que la création d'une filière de formation des aides-soignantes, obtenue, elle aussi, de haute lutte, contribue à la renommée et à l'attractivité de nos établissements.

Nous avons évoqué le Lycée Agricole qui élargit ses bâtiments en même temps que son audience. Quant au Lycée Professionnel, il fait honneur à la ville dans ses diverses branches d'enseignement, bois, chaudronnerie, ébénisterie, marqueterie, restauration. Les jumelages développés par Monsieur le Proviseur Pierdon et Monsieur Wautelet, qui en est l'animateur infatigable, ont étendu sa notoriété non seulement à la France mais à l'Europe élargie. Nous avons la semaine du goût, la semaine des Arts de la Table regroupant 7 pays européens et se prépare, pour décembre 2008, le Noël européen, splendide manifestation qui réunira plus de 20 pays européens.

Un mot sur la suppression de la carte scolaire, nouveau coup porté au service public. 20 % des élèves se dirigent déjà vers le service privé. Dans les zones urbaines, la création obligatoire et évidente d'une sorte d'élitisme dans le service public est contraire à toute

logique laïque et Républicaine. Les établissements performants seront ouverts aux élèves issus de milieux huppés, bénéficiant de meilleures relations. C'est aussi une atteinte flagrante et navrante à l'égalité des chances. On en arrive à ce paradoxe, déjà établi, où les élèves ne choisissent plus leur établissement scolaire mais où l'établissement choisit ses élèves !

Exposition « Les Présidents de la République »

Le Conseil Général et le Musée du Septennat présentent une exposition qui retrace l'histoire des Républiques à travers leurs Présidents. A Château-Chinon, nous sommes particulièrement sensibles à leur histoire, puisque la ville a donné à la France un Président qui a battu tous les records de longévité : 14 ans.

La première République, qui avait succédé à l'absolutisme royal, n'avait pas voulu se doter de Président. On craignait qu'il ne se laisse entraîner à une dérive monarchique. Mais les quatre autres Républiques en ont bien eu. A noter que la deuxième République ne donnait au Président qu'un mandat de 4 ans, non renouvelable, et lui associait un vice-président. Ce ne fut pas repris par la suite.

L'histoire est toujours pleine d'intérêt. On constate que les trois premiers présidents ne furent pas vraiment républicains, ce qui peut étonner. Louis Napoléon se servit de sa fonction comme tremplin avant l'Empire, Thiers était Orléaniste, il ne s'est rallié à la République que devant l'impossibilité d'appeler au trône un Prince d'Orléans ; d'ailleurs il ne fut pas un Président de la République élu, mais désigné par un amendement parlementaire ainsi libellé : « le chef du Gouvernement portera désormais le titre de Président de la République ». C'est d'ailleurs un vote de défiance de l'Assemblée Nationale qui mit fin à son mandat.

Le troisième, le maréchal de Mac Mahon n'était là que pour occuper la place avant une restauration monarchique souhaitée par une Assemblée majoritairement royaliste. Cet avènement royal n'était retardé que par l'entêtement du Comte de Chambord exigeant le rétablissement du drapeau blanc. L'assemblée crût tourner la difficulté en instaurant le décennat, c'est-à-dire une élection pour une durée de 10 ans, ramenée à la demande de Mac Mahon, à 7 ans. C'est ainsi que fut créé le septennat qui n'est, en fait, que le délai accordé au Comte de Chambord pour décéder et permettre l'avènement du Comte de Paris qui, lui, acceptait le drapeau tricolore. On sait que les événements en décidèrent autrement. C'est à partir de 1881 avec le transfert des chambres de Versailles à Paris, le choix du 14 juillet comme fête nationale, l'adoption de la Marseillaise comme hymne national, que la République devint vraiment républicaine. Quelques années plus tard, les lois laïques de Jules Ferry vinrent conforter ce choix qui s'avéra définitif.

Mais l'histoire des Présidents fourmille d'anecdotes beaucoup plus amusantes. On ne peut les conter toutes. En vérité, les Présidents et leurs épouses étaient des enfants du peuple, non préparés à une fonction qui impliquait la représentation de la France. Ils étaient quelque peu écrasés et dépassés par leur mandat. C'est le côté sympathique et symbolique d'une République porteuse d'égalité et de promotion sociale jouant à tous les niveaux et veillant, dans le même temps, que cessent les privilèges qui n'étaient liés qu'à la naissance.

Cette exposition extrêmement détaillée est ouverte, pour peu de temps, à la Mairie. Une autre, tout aussi intéressante, est présentée au Musée du Septennat jusqu'en octobre. On ne saurait trop vous engager à les voir.